

GESTION PRIVÉE

1^{er} JANVIER 2023

TARIFS

Conditions tarifaires applicables
aux produits et services spécifiques
réservés aux clients de Société Générale
Private Banking France



SOCIETE GENERALE
Private Banking

SOMMAIRE

SERVICE GESTION PRIVÉE	2
INGÉNIERIE PATRIMONIALE	4
GESTION D'ACTIFS FINANCIERS	5
– Conseil en investissement et arbitrage: Synoé	5
– Gestion sous mandat Société Générale Gestion	6
RÉCEPTION ET TRANSMISSION D'ORDRES^(*)	8
DROITS DE GARDE	11
FINANCEMENTS ET ENGAGEMENTS	12

(*) Hors Conseil en investissement.

INTRODUCTION

Vous êtes client de Société Générale Private Banking France et bénéficiez à ce titre de produits et services spécifiques dont vous trouverez les principales conditions tarifaires dans les pages suivantes.

Les produits et services qui y sont présentés peuvent n'être accessibles que sous certaines conditions d'éligibilité.

Si vous êtes client Banque Privée Crédit du Nord et rejoignez Société Générale Private Banking France, ces tarifs seront appliqués lors du transfert de vos avoirs et crédits éventuels à la date qui vous a été communiquée par courrier.

Cette brochure complète les « Conditions appliquées aux opérations bancaires » des particuliers d'une part, et des entreprises associations et acteurs de l'économie publique d'autre part.
Ces brochures sont disponibles sur particuliers.sg.fr et entreprises.sg.fr.

Votre Banquier Privé est à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Les tarifs sont exprimés en euros et indiqués TTC, lorsqu'ils sont soumis à la TVA, en tenant compte d'une TVA maximum au taux en vigueur de 20 %. Toute modification à la hausse ou à la baisse du taux de TVA en vigueur fera l'objet d'une mise à jour du tarif concerné. En outre, le montant de la TVA applicable pourra varier en fonction des règles de territorialité de la TVA déterminées par rapport à votre lieu de résidence.

Le contenu de ce document n'est pas destiné à fournir un conseil en investissement ou en assurance ni un quelconque autre service d'investissement, et ne constitue, de la part de Société Générale Private Banking, ni une offre, ni une recommandation personnalisée, ni un conseil en vue de l'achat ou de la souscription ou de la vente d'un service d'investissement ou du/des produit(s) visé(s), ni à investir dans la catégorie d'actifs mentionnée.

Les informations contenues dans ce document ne constituent pas un conseil juridique, fiscal ou comptable.

SERVICE GESTION PRIVÉE

LE SERVICE GESTION PRIVÉE VOUS OUVRE LES PORTES D'UN DISPOSITIF DÉDIÉ

Vous bénéficiez de l'accompagnement d'un Banquier Privé et d'un mode de gestion qui vous correspond.

Engagé à chaque instant à vos côtés, votre Banquier Privé construit avec vous une solution patrimoniale globale cohérente, en tenant compte des spécificités de votre situation personnelle et patrimoniale.

Il s'appuie sur une méthode exclusive de diagnostic pour évaluer votre situation, vous conseiller et vous accompagner dans vos choix d'investissement.

Il mobilise aussi l'ensemble des experts nécessaires à l'accomplissement de vos projets, tant au sein du groupe Société Générale qu'auprès de partenaires : gérants de portefeuille, conseillers en investissement, ingénieurs patrimoniaux et financiers.

**Le Service Gestion Privée fait
l'objet d'une commission forfaitaire
à hauteur de 500 € par an.**

■ Dans le cadre du Service Gestion Privée⁽¹⁾, vous avez accès à :

- un accompagnement au quotidien dédié pour réaliser vos opérations et satisfaire l'ensemble de vos demandes (cartes, virements, épargne, prévoyance...),
- une société de gestion⁽²⁾, filiale d'un leader mondial de la gestion d'actifs,
- nos solutions de crédit adaptées à vos besoins (acquisition immobilière, avance patrimoniale),
- notre gamme de produits structurés dédiés à la Banque Privée,
- notre accompagnement dans l'art, le vin, la forêt et la philanthropie,
- notre sélection de produits et services issue des meilleures solutions du groupe Société Générale et de ses partenaires,
- une information régulière sur l'actualité économique, juridique, fiscale ainsi que sur nos nouvelles offres afin de vous permettre d'appréhender les enjeux clés et de prendre les bonnes décisions,
- des invitations à des événements exclusifs et conférences.

(1) Sous réserve de l'évaluation de l'adéquation et du caractère approprié du service d'investissement ou de l'instrument financier.

(2) Société Générale Gestion est la société de gestion dédiée au réseau Société Générale, filiale à 100 % d'Amundi (SA au capital de 506 464 882,50 €- RCS PARIS 314 222 902 - 91-93 boulevard Pasteur 75015 Paris). Le groupe Amundi est le premier groupe de gestion d'actifs européen en termes d'actifs sous gestion (Source : palmarès IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2020 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2019).

ÊTRE CLIENT DE LA BANQUE PRIVÉE C'EST AUSSI :

■ Le meilleur de Société Générale en digital

Grâce à l'expertise digitale reconnue de Société Générale, vous bénéficiez de toutes les innovations technologiques disponibles sur nos espaces digitaux.

■ Un relevé de patrimoine financier trimestriel

Chaque trimestre vous bénéficiez d'un relevé patrimonial présentant, notamment, une synthèse globale des performances par mode de gestion et de détention.

■ Un ensemble de frais courants offerts :

- les virements européens et internationaux,
- les retraits d'espèce hors Union Européenne,
- le remplacement ou le renouvellement de votre carte bancaire,
- les frais de tenue de compte,
- les frais d'opposition sur chèque ou sur prélèvement,
- la réédition du code secret,
- les divers frais de courrier,
- etc.

Si vous souhaitez connaître l'exhaustivité de ces frais, contactez votre Banquier Privé.

Mon Patrimoine, une solution digitale de gestion de votre patrimoine

Accessible à tout moment depuis votre Espace Client Internet ou votre Appli SG, Mon Patrimoine permet de bénéficier d'une vision globale de vos actifs et passifs détenus chez Société Générale et dans d'autres établissements.

Une ressource documentaire juridique et fiscale « Informations patrimoniales » organisée par thème (exemple : succession, protection de la famille...) est disponible.

Cet espace est entièrement sécurisé et totalement confidentiel.

Dialogue & Allocation d'Actifs

Dialogue & Allocation d'Actifs (D&AA⁽¹⁾) vous permet de bénéficier d'un outil de pilotage de votre allocation d'actifs en simulant le comportement probable à 5 ans de votre patrimoine financier, à la hausse comme à la baisse.

Le D&AA est accessible depuis Mon Patrimoine.

Coach Financier

Coach Financier⁽²⁾ est une solution digitale innovante de conseil en arbitrage pour votre contrat d'assurance vie. Mis à votre disposition gracieusement, ce service regroupe notamment :

- une présentation digitale de votre contrat d'assurance vie détaillant la valorisation de vos avoirs, l'allocation de vos actifs, vos indicateurs de performance et de risque,
- un conseil en arbitrage reflétant nos convictions sur les marchés financiers et la position de nos stratèges en cohérence avec votre profil de risque,
- des informations régulières sur les marchés financiers.

(1) La méthodologie D&AA a été établie à partir d'hypothèses élaborées par Société Générale. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

(2) Solution sous réserve d'éligibilité du client et du contrat. Hors frais d'arbitrage déterminés dans le cadre du contrat d'assurance vie du client.

INGÉNIERIE PATRIMONIALE

- Analyse et diagnostic
- Évaluation des principaux impacts fiscaux (impôt sur le revenu, impôt sur la fortune immobilière, droits de succession, etc.)
- Hiérarchisation de vos objectifs patrimoniaux
- Aide à la restructuration et à l'organisation d'un patrimoine immobilier ou financier
- Suggestions patrimoniales au dirigeant lors de la cession et de la transmission de son entreprise.

Consultez votre Banquier Privé pour toute demande.



GESTION D'ACTIFS FINANCIERS

CONSEIL EN INVESTISSEMENT ET ARBITRAGE⁽¹⁾: SYNOÉ

Investisseur actif, vous décidez de vos placements et de la manière de gérer votre portefeuille financier.

Vous souhaitez néanmoins bénéficier d'une veille permanente sur les marchés et d'un conseil pour saisir les opportunités du moment.

Notre service de conseil en investissement et arbitrage vous fournit l'expertise dont vous avez besoin pour prendre vos décisions, tout en conservant la maîtrise de votre portefeuille.

Pour connaître les conditions d'accès à Synoé, contactez votre Banquier Privé.

SYNOÉ

UNIVERS D'INVESTISSEMENT

Univers d'investissement de notre société de gestion SG 29 Haussmann

+

Univers d'investissement de la gamme Nouvelle Génération d'Épargne (sociétés de gestion sélectionnées en architecture ouverte)

+

Univers des fonds sélectionnés pour Société Générale Private Banking en architecture ouverte

COMMISSION DE CONSEIL

De 0 à 1 000 K€ : 0,50 % TTC
Au-delà de 1 000 K€ : 0,40 % TTC

FRAIS D'ARBITRAGE

Offerts

MODE DE PRÉLÈVEMENT

Pour le mode de prélèvement de la commission de conseil : se référer aux Conditions Particulières.

Cette solution vous permet de recevoir régulièrement et de manière digitale (par SMS, e-mail ou notification) des conseils sur votre contrat d'assurance vie Sogécap⁽²⁾, adaptés à votre questionnaire d'évaluation profil investisseur.

Vous avez également accès à une équipe d'experts dédiés.

(1) Les produits et services ici présentés peuvent n'être accessibles que sous certaines conditions d'éligibilité.

(2) Société Générale Assurances est la marque commerciale de Sogécap - SA d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1.168.305.450 €.

GESTION SOUS MANDAT SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION

Découvrez les services de la Gestion Sous Mandat conçus pour vous accompagner dans la gestion de vos avoirs, en fonction de votre stratégie patrimoniale et de vos objectifs.

COMPTES-TITRES ET PEA⁽¹⁾

SÉLECTION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

En respectant l'allocation stratégique d'actifs, votre Gérant sélectionne pour vous, en fonction des opportunités de marché et du profil de gestion du mandat, les supports d'investissement les mieux adaptés :

- Actions françaises ou européennes
- OPC⁽²⁾ du groupe Amundi
- CTO: OPC de sociétés de gestion tierces (hors groupe Amundi)

Les spécificités du mandat PEA

Dans le cadre du PEA, les investissements en actions se font essentiellement en titres en direct.

COMMISSION DE GESTION TTC⁽³⁾

< 150 K€
1,15 %

de 150 K€ à 500 K€
0,80 %

> 500 K€
0,50 %

Exonération des droits de garde sur les titres confiés en gestion.

FRAIS DE TRANSACTION OU D'ARBITRAGE

Opérations Euronext

Pour les opérations sur Instruments Financiers exécutées sur Euronext Paris⁽⁴⁾, il sera perçu des frais d'intermédiation (frais facturés et prélevés par les courtiers), une taxation sur les transactions financières⁽⁵⁾ le cas échéant et des commissions de mouvement, selon le barème suivant :

- commission proportionnelle : 0,84 % TTC du montant de l'opération
- commission fixe : 4,80 € TTC

Opérations marchés étrangers

Pour les opérations sur Instruments Financiers exécutées à l'étranger⁽⁴⁾, il sera perçu des frais d'intermédiation (frais facturés et prélevés par les courtiers étrangers) et des commissions de mouvement de 0,60 % TTC sur le montant en euros, hors frais d'intermédiation. Pour les opérations effectuées uniquement dans le cadre du PEA et dans tous les cas de figure, les frais afférents aux transactions ne peuvent excéder 1,2 % du montant de l'opération.

Opérations sur OPC

À l'occasion de la souscription ou du rachat de parts ou d'actions d'OPC dans le cadre du mandat, des frais d'entrée et/ou de sortie pourront être prélevés ou imputés sur le compte géré, conformément aux frais prévus dans le DICI ou le prospectus de chaque OPC concerné.

MODE DE PRÉLÈVEMENT

La commission annuelle dégressive par tranche est calculée sur le montant total des actifs gérés (PEA, compte-titres) au 31 décembre de l'année précédente⁽⁶⁾.
Minimum de perception : 500 € TTC par an.

- (1) PEA : Plan d'épargne en actions. Le plafond de versement sur un PEA est de 150 000 € et sur un PEA-PME est de 225 000 €, sachant que l'ensemble des versements effectués sur les deux plans depuis leur ouverture ne peut excéder le plafond global de 225 000 €.
- (2) OPC : Organisme de placement collectif.
- (3) Conditions tarifaires au 01/01/2023 sur la base du taux de TVA en vigueur. En rémunération de son rôle commercial, de conseil et d'accompagnement du client tout au long de la vie du mandat, Société Générale perçoit entre 69 % de la commission de gestion du mandat évoqué ci-dessus dans le cadre des mandats d'assurance vie ou de capitalisation et 82 % dans le cas des mandats PEA ou CTO. La commission de gestion ne tient pas compte des frais de gestion propres aux Sicav et FCP (OPC) détenus dans votre portefeuille. Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée à Société Générale par la société de gestion de l'OPC. Le taux de rétrocession varie alors, selon la nature des OPC détenus dans votre mandat :

UNIVERS D'INVESTISSEMENT

En respectant l'allocation stratégique d'actifs, votre Gérant sélectionne pour vous, en fonction des opportunités de marché et du profil de gestion du mandat, les supports d'investissement les mieux adaptés :

- Actions françaises ou européennes
- OPC du groupe Amundi
- OPC de sociétés de gestion tierces (hors groupe Amundi)

COMMISSION DE GESTION TTC⁽³⁾

Profil de Gestion	< 150 K€ ⁽⁷⁾	> 150 K€ ⁽⁷⁾	< 150 K€ ⁽⁷⁾	de 150 K€ à 500 K€ ⁽⁷⁾	> 500 K€ ⁽⁷⁾
0-30	0,70 %	0,60 %	0,80 %	0,56 %	0,35 %
AMPLITUDE	0,70 %	0,60 %			
30-70	0,80 %	0,70 %			
70-90 et 90-100	0,90 %	0,80 %			

FRAIS DE TRANSACTION OU D'ARBITRAGE

Les opérations d'arbitrage réalisées par Société Générale Gestion dans le cadre du mandat sont exonérées de frais d'arbitrage. Les frais habituels s'appliquent aux arbitrages réalisés par le client sur les supports hors mandat. Des frais de courtage de 0,24 %⁽⁸⁾ maximum sont prélevés sur les opérations d'arbitrage ou versements vers les unités de comptes représentatives de fonds indiciels cotés (ETF - Exchange Traded Fund) ou d'actions de sociétés cotées, et hors OPC. Pour ce dernier cas, une Taxation sur les Transactions Financières de 0,30% maximum le cas échéant est prélevée. Ces frais de courtage sont intégrés dans le cours d'achat indiqué dans le relevé d'opération.

MODE DE PRÉLÈVEMENT

La commission annuelle dégressive par tranche est calculée sur le montant total des actifs gérés en unités de compte sous mandat d'arbitrage dans les contrats d'assurance vie ou capitalisation⁽⁹⁾ au 31 décembre de l'année précédente⁽⁶⁾.

Minimum de perception : 500 € TTC par an.

- 1). Entre 60 % et 70 % des frais de gestion des OPC gérés par une société de gestion du groupe Amundi et 100 % des frais de gestion de la plupart des OPC d'OPC et entre 70 % et 73 % pour une minorité d'entre eux.
- 2). Entre 60 % et 70 % des frais de gestion des OPC gérés par toute autre société de gestion tierce et 58 % pour les OPC d'OPC.
- 3). Le cas échéant, des rétrocessions sur les commissions de surperformance de 45 % pour les OPC monétaires et 20 % pour une minorité d'autres OPC, gérés par Société Générale Gestion Conformément aux articles 314-13 à 314-17 du règlement général de l'AMF, le client reçoit des informations sur le montant de ces rémunérations, préalablement à la commercialisation du service de Gestion Sous Mandat et, après la mise en gestion du mandat, une fois par an, sous la forme d'une information individualisée.

- (4) Y compris les fonds indiciels cotés (ETF - Exchange Traded Funds), et hors OPC.
- (5) Une taxation sur les transactions financières de 0,30 % maximum (taux en vigueur au 01/01/2023) sera prélevée le cas échéant.
- (6) Si le Mandat est signé en cours d'année, la perception de la commission de gestion s'effectue pour l'année en cours au prorata temporis. Toute augmentation du taux de TVA sera répercutée au client.
- (7) Sur la part confiée en gestion dans le cadre du mandat d'arbitrage.
- (8) Taux en vigueur au 01/01/2023 susceptible d'évoluer.
- (9) Souscrits auprès de Sogécap, compagnie d'assurance vie et de capitalisation, régie par le Code des assurances. Sogécap ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, et non sur la valeur. La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

RÉCEPTION ET TRANSMISSION D'ORDRES⁽¹⁾ SUR CTO, PEA OU PEA-PME⁽²⁾

Vous souhaitez gérer personnellement vos investissements et rester le seul décideur de vos placements.

ORDRE DE BOURSE

FRAIS DE TRANSACTION DES ORDRES PASSÉS SUR INTERNET⁽³⁾⁽⁵⁾

Commission proportionnelle	0 à 2 000 €	2 001 à 8 000 €	8 001 à 15 000 €	> 15 000 €
Actions/obligations Euronext	0,50 %	0,45 %	0,35 %	0,35 %
Actions/obligations hors Euronext	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %
Frais minimum par opération : <i>Pas de frais minimum pour les opérations sur PEA ou PEA-PME</i>				<i>Euronext : 6 € US : 16 € Hors US : 40 €</i>

FRAIS DE TRANSACTION DES ORDRES PASSÉS VIA VOTRE BANQUIER PRIVÉ⁽⁴⁾⁽⁵⁾

Commission proportionnelle	0 à 50 000 €	50 001 à 150 000 €	150 001 à 500 000 €	> 500 000 €
Actions Euronext	1 %	0,90 %	0,80 %	0,70 %
Actions hors Euronext <i>(frais de broker facturés en sus)</i>	1,10 %	0,95 %	0,95 %	0,80 %
Obligations Euronext/hors Euronext	0,60 %	0,50 %	0,40 %	0,40 %
Frais minimum par opération : <i>Pas de frais minimum pour les opérations sur PEA ou PEA-PME</i>				40 €

LE SERVICE BOURSE

Ensemble de services pour vous accompagner dans vos investissements en Bourse. Réduction de 30 % des frais de courtage sur la Bourse étrangère et sur la Bourse Euronext (commission proportionnelle, minimum de perception) et réduction de 30 % sur les droits de garde pour les détenteurs du Service Bourse.

TARIFICATION :
14,50 € TTC
par mois.

(1) Hors Conseil en investissement et arbitrage.

(2) PEA-PME : plan d'épargne en actions destiné au financement des PME et ETI. Le plafond de versement sur un PEA est de 150 000 € et sur un PEA-PME est de 225 000 €, sachant que l'ensemble des versements effectués sur les deux plans depuis leur ouverture ne peut excéder le plafond global de 225 000 €.

(3) particuliers.sg.fr

(4) Hors OPC et comptes gérés, quel que soit le canal de passage d'ordre (téléphone, e-mail, mobile, agence).

(5) Hors frais de place (impôts de Bourse, taxes locales, TVA payée au broker, etc.).



FRAIS DE TRANSACTION SUR LES FONDS DE LA GAMME NOUVELLE GÉNÉRATION D'ÉPARGNE

Ordres passés sur Internet ⁽¹⁾	Offerts
Ordres passés via votre Banquier Privé	0,50 %

La liste des fonds de la gamme Nouvelle Génération d'Épargne est disponible sur le site : particuliers.sg.fr

AUTRES OPC⁽²⁾

Variables selon indications renseignées dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur et/ou dans le prospectus

(1) particuliers.sg.fr

(2) OPC: Organismes de placements collectifs.



DROITS DE GARDE

Les droits de garde sont facturés une fois par an, en début d'année pour l'année en cours, sur la base de l'évaluation boursière des valeurs arrêtée au 31 décembre de l'année précédente.

Chaque compte est débité des frais perçus par la banque pour la qualité et la sécurité des opérations de garde, et notamment pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Les taux sont dégressifs par tranche

Jusqu'à 50 000 €	0,30 %
De 50 001 € à 150 000 €	0,20 %
À partir de 150 001 €	0,10 %
Minimum de perception	25 €

(pas de frais minimum pour les opérations sur PEA ou PEA-PME)

Sont exonérés de droits de garde :

- les clients de 18 à 29 ans,
- les titres gérés dans le cadre des prestations Société Générale Gestion,
- les FCP⁽¹⁾ gérés par SG 29 Haussmann,
- les actions et emprunts Société Générale, OPC gérés par les sociétés de gestion partenaires de Société Générale⁽²⁾, titres des sociétés privatisées pendant 18 mois, titres détenus par des clubs d'investissement Société Générale.

(1) FCP : Fonds Communs de Placement.

(2) OPC gérés par Société Générale Gestion et certains OPC gérés par Amundi, Primonial.



FINANCEMENTS ET ENGAGEMENTS

COMMISSION D'ÉTUDE ET DE MONTAGE

■ Prêt personnel immobilier

0,30 % du montant financé, avec un minimum de perception de 1 000 €.

■ Découvert en Compte Spécial

0,30 % du montant du crédit avec un minimum de perception de 500 €.

■ Modification des modalités du crédit

Frais pour traitement spécifique donnant lieu à l'établissement d'un avenant ou d'une offre modificative : de 0,20 % à 1 % du montant du crédit en fonction de la complexité du dossier, avec un minimum de perception de 300 €.

■ Cautionnement et garantie à première demande

De 0,30 % à 1 % du montant de l'engagement, avec un minimum de perception de 500 €.

■ Cautionnement de représentation fiscale pour opération immobilière

1 % par an perçu en une seule fois à la délivrance du cautionnement, pour toute la durée de celle-ci.

■ Nantissement pour compte tiers

Attestation de nantissement : 750 €.

■ Autres opérations :

Nous consulter.

Le crédit peut faire l'objet d'une structuration spécifique plus ou moins longue et/ou complexe. Les frais appliqués à la mise en place de l'opération dépendent ainsi du montant financé et de la structuration de la demande de crédit.

**Taux applicables :
votre Banquier Privé
se tient à votre disposition.**

AVERTISSEMENT :

Le présent document, de nature publicitaire, n'a pas de valeur contractuelle. Son contenu n'est pas destiné à fournir un service d'investissement, il ne constitue ni un conseil en investissement ou une recommandation personnalisée sur un produit financier, ni un conseil ou une recommandation personnalisée en assurance, ni une sollicitation d'aucune sorte, ni un conseil juridique, comptable ou fiscal de la part de Société Générale Private Banking France.

Les informations contenues sont données à titre indicatif, peuvent être modifiées sans préavis, et visent à communiquer des éléments pouvant être utiles à une prise de décision. Les informations sur les performances passées éventuellement reproduites ne garantissent en aucun cas les performances futures. Société Générale Private Banking France ne s'engage ni à actualiser ni à modifier cette publication, qui peut devenir obsolète postérieurement à sa remise.

Avant toute souscription d'un service d'investissement, d'un produit financier ou d'un produit d'assurance, l'investisseur potentiel

- (i) doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du service ou produit envisagé (prospectus, règlement, statuts, document intitulé « informations clés pour l'investisseur », Term sheet, notice d'information, conditions contractuelles, ...), notamment celles liées aux risques associés; et
- (ii) consulter ses conseils juridiques et fiscaux pour apprécier les conséquences juridiques et le traitement fiscal du produit ou service envisagé. Il est rappelé que la souscription d'un service d'investissement, d'un produit financier ou d'un produit d'assurance peut avoir des conséquences fiscales et Société Générale Private Banking France ne fournit pas de conseil fiscal.

Son banquier privé est également à sa disposition pour lui fournir de plus amples informations, déterminer avec lui s'il est éligible au produit ou service envisagé qui peut être soumis à des conditions, et s'il répond à ses besoins. En conséquence, Société Générale

Private Banking France ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise par un investisseur sur la base des seules informations contenues dans ce document.

Dans le cas où ce document serait consulté par un non-résident fiscal français, il sera de sa responsabilité de s'assurer avec ses conseils juridiques et fiscaux, qu'il respecte les dispositions légales et réglementaires de la juridiction concernée.

Cette publication n'est en aucune manière destinée à être diffusée aux États-Unis, ni à un résident fiscal américain, ni à une personne ou dans une juridiction pour laquelle une telle diffusion serait restreinte ou illégale.

Ce document est confidentiel, destiné exclusivement à la personne à laquelle il est remis, et ne peut être communiqué ni porté à la connaissance de tiers, ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de Société Générale Private Banking France.

Le groupe Société Générale maintient effective une organisation administrative prenant toutes les mesures nécessaires pour identifier, contrôler et gérer les conflits d'intérêts. A cet effet, Société Générale Private Banking France a mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts permettant de gérer et prévenir les conflits d'intérêts. Pour plus de détails, les clients de Société Générale Private Banking France peuvent se reporter à la politique de gestion des conflits d'intérêts disponible sur simple demande auprès de leur banquier privé.

Société Générale Private Banking France a également mis en place une politique de traitement des réclamations formulées par ses clients, disponible sur simple demande auprès de leur banquier privé ou sur le site Internet de Société Générale Private Banking France.

Le présent document est émis par Société Générale, banque française autorisée et supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 4 Place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09, sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (« BCE ») et enregistrée auprès de l'ORIAS en qualité d'intermédiaire en assurance sous le numéro 07 022 493, orias.fr. Société Générale est une société anonyme française au capital de 1 062 354 722,50 euros au 18 juillet 2022, dont le siège social est situé 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris, et dont le numéro d'identification unique est 552 120 222 R.C.S. Paris. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur www.privatebanking.societegenerale.com/.

Société Générale Private Banking est attentive à la protection de vos données personnelles et traite les informations qui lui sont confiées conformément à la réglementation en vigueur.

Si vous êtes déjà client de Société Générale Private Banking France, vous pouvez vous référer à la politique de protection des données personnelles disponible sur le site internet Société Générale Private Banking à cette adresse : <https://www.privatebanking.societegenerale.com/fr/protection-donnees-personnelles/>.

Si vous n'êtes pas client de Société Générale Private Banking France, ces informations peuvent être traitées à des fins de prospection commerciale, dans le cadre de la réalisation d'animations et de communications commerciales.

Elles pourront être conservées pour une durée de 5 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact que vous avez eu avec Société Générale Private Banking France.

À tout moment, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement et d'effacement de vos données. Vous pouvez également vous opposer à tout moment et sans frais, à ce que vos données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Pour exercer ces droits, merci de contacter notre Délégué à la Protection des Données :

- par courrier électronique : protectiondesdonnees@societegenerale.fr
- via la rubrique « contactez-nous » du site Société Générale Private Banking.

En cas de litige, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel.

RETROUVEZ NOS IMPLANTATIONS RÉGIONALES SUR NOTRE SITE INTERNET

Pour toute réclamation concernant Société Générale Private Banking France, nous vous invitons tout d'abord à vous rapprocher de votre Banquier Privé. Si un désaccord persiste, vous pouvez nous contacter par e-mail à l'adresse suivante : fr-sgpb-relations-clients@socgen.com ou adresser un courrier à la Direction Commerciale de Société Générale Private Banking France au 29 boulevard Haussmann, CS 614, 75421 Paris Cedex 9.

Société Générale est une banque française autorisée et supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 4 Place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09, sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (BCE) et enregistrée auprès de l'ORIAS en qualité d'intermédiaire en assurance sous le numéro 07 022 493, orias.fr.

Nos productions imprimées sont éco-conçues, réalisées par des PME françaises, à base d'encre végétales sur des papiers issus de forêts gérées durablement, dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING FRANCE

29 BOULEVARD HAUSSMANN - 75009 PARIS - FRANCE

TÉL. : 01 53 43 87 00

www.privatebanking.societegenerale.fr

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 062 354 722,50 EUROS

AU 18 JUILLET 2022 - IMMATRICULÉE AU RCS DE PARIS

SOUS LE NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION 552 120 222

SIÈGE SOCIAL : 29 BOULEVARD HAUSSMANN 75009 PARIS